

Le travail des enfants en Algérie : entre stigmatisme de la pauvreté et stratégies familiales

Kamel Boucherf¹, Ecole nationale supérieure de sciences politiques, Alger, Algérie

Résumé

Notre papier se propose d'analyser le travail des enfants comme dimension de la problématique générale de l'économie informelle. L'interrogation porte sur la relation liant le phénomène à deux variables explicatives : la situation de pauvreté des familles et les stratégies familiales. La mise au travail des enfants est une décision parentale. Une majorité d'enfants travaille en fréquentant l'école. L'activité de vente ambulante et le travail agricole dominent. Le travail occasionnel des enfants caractérise surtout les milieux urbains pour des chefs de ménages salariés. Les représentations et les stratégies parentales dans le travail de leurs enfants reposent sur leur statut d'emploi mais renseignent en même temps sur l'impact des facteurs immatériels.

Mots-clés : Informel, économie informelle, travail des enfants, capital scolaire, socialisation.

JEL : A13, A14, D64, E26, Z13

Child labour in Algeria: between stigma of poverty and family strategies

Abstract

Our paper aims to analyze child labor as a dimension of the general problematic of the informal economy. The question concerns the relationship between the phenomenon and two explanatory variables: families' poverty and family strategies. The children's making to work is a parents' decision. A majority of working children attend school. The activity of selling and agricultural work dominate. The occasional child labor characterizes especially urban wage earning household heads. Parenting strategies in the work of their children are based on their employment status as they give information, at the same time, on the impact of intangible factors.

Keywords: Informal, informal economy, child labour, social capital, socialisation.

¹ Boucherf.kamel@gmail.com

1. Introduction

Dans la littérature sur l'économie informelle, il se dégage un consensus que cette dernière ne peut point faire l'objet d'une définition intrinsèque. Le caractère informel attribué à une activité tire sa signification de sa relation avec ce qui est défini comme formel. Par ailleurs il est souvent évoqué l'idée qu'il y a un tel enchevêtrement entre l'économie informelle et l'économie formelle qu'il devient presque de l'ordre de l'impossible de distinguer nettement les frontières qui les séparent. (Lautier 1994, Mozere 1999). A partir de là, et dans les pays en voie de développement où l'économie informelle domine, son existence est due en grande partie à l'échec enregistré dans la généralisation du salariat. L'échec des expériences de développement et les mesures d'ajustement structurel qui ont suivi n'ont fait que retarder les échéances tant que le système économique demeure largement dominé par la prolifération d'activités informelles.

Néanmoins et de manière générale, l'économie informelle, se présente comme une économie de survie, qui par le biais d'un nombre infini d'activités permet de se prémunir, tant soit peu, de l'exclusion économique et sociale. C'est aussi un type d'activité économique qui permet de rester "la tête hors de l'eau", mais sans garantir de se débarrasser du statut de précarité.

Toute réflexion sur l'économie informelle ne peut point faire l'économie d'un positionnement sémantique fondamental de la notion d'informalité, en dépit de son aspect générique manifeste. A ce propos, Mozere qui dans son ouvrage s'interrogeait sur les fondements de la notion disait : « En fait pour comprendre la dynamique de l'économie informelle, c'est le rapport à la loi qui est décisif... » (1999, 83). Il s'agit d'une position, somme toute, très rationnelle et qui très souvent, pour ne pas dire systématiquement, attire le consensus chez ceux qui prennent l'économie informelle comme objet d'étude.

De ce qui apparaît logique, *à priori*, court le risque, cependant, de décontextualiser la dynamique de l'économie informelle par un excès de théoricisme ou d'institutionnalisme. En effet, dans le cours de la réalité socio-économique de tel ou tel autre pays en voie de développement, l'aspect hautement contraignant dans la réalisation avec succès des politiques d'emploi, entre autres, mènent souvent les décideurs à penser l'économie informelle comme une alternative à ne pas négliger autant sur le plan économique que sociale, voire politique. Ce sont les conséquences d'un réalisme et pragmatisme indéfectibles qui guident les politiques à mener, allant jusqu'à penser la formalisation ou la réglementation des activités informelles.

Rendre compte des activités économiques informelles exclusivement sur la base de facteurs structurels et macro-économiques, malgré sa domination dans les pays du tiers-monde, est quelque peu réducteur dans le sens où elle occulte la pratique de l'activité économique dans le contexte de stratégies que peuvent développer les acteurs justement par rapport à l'application des dispositions de la loi.

2. Le travail des enfants un maillon de l'économie informelle

La pratique de et dans l'informalité peut prendre deux formes : elle peut être saisie comme une conséquence de circonstances socio-économiques, comme elle peut être le résultat de stratégies que développent les acteurs économiques, pour «...échapper aux enregistrements prévus dans le cadre de la loi » (Mozere, 1999, 38). Tant qu'elle découle d'un libre choix de ce que les acteurs définissent comme activité économique, l'informalité s'inscrit dans de nombreux registres allant de la conception de la débrouillardise, à la nature illégale et illicite de certaines activités en passant par celles qui réalisent la passerelle entre sphère de production et sphère de reproduction et que sédimentent harmonieusement les relations familiales et de parenté.

En évoquant les relations familiales induites ou structurant les activités de l'économie informelle, la référence est immédiatement faite à la prégnance du système de solidarité entre acteurs. Dans des registres différents, nombre d'auteurs mettent en évidence cette réalité parmi lesquels Lautier (1994, 34, 68) qui remarquait à juste titre que « Ce qui caractérise les rapports sociaux de l'économie informelle est d'abord la solidarité... » et d'ajouter : « La solidarité familiale est souvent présentée dans la littérature de l'économie informelle, comme celle qui détermine la logique de fonctionnement et de reproduction des unités qui la composent ».

Indépendamment de la situation sur le plan de l'activité des acteurs, il est indéniable que premièrement l'activité informelle qui se fait "de son propre chef" dans une certaine mesure, se réalise à l'ombre de tout ce qui codifie les relations de travail, sans pour autant nier l'impact des rapports sociaux dans lequel elle prend forme. Mais en même temps elle possède cette vertu fondamentale aux yeux de ceux qui y travaillent, d'être la réponse adéquate à l'objectif de "to make a living". De surcroît, pour les cas des employeurs, quand les circonstances le permettent, *l'entrepreneur*, (on peut l'appeler ainsi au sens

économique stricte et exclusif), se donne le sentiment de créer de l'emploi et donc un revenu dans son réseau familial ou parental. Un sentiment visiblement animé par la croyance en la communauté du destin économique de ses membres, mais qui, en réalité, cache mal la logique d'ajustement et d'équilibre de la rentabilité sociale à la rentabilité économique.

Ceci dit, l'économie informelle étant multiforme jusqu'à rendre incommode et vaine toute définition et description précises et exhaustives et surtout rendre inopérant le sens précis qu'il puisse lui être affecté. Dans ce sens, nous envisageons d'analyser le phénomène du travail des enfants comme un maillon du large domaine de l'économie informelle.

Observer le travail des enfants dans le contexte de la problématique de l'économie informelle exige d'emblée une mise au point d'ordre théorique. En effet, évoquer l'informalité de l'activité économique, c'est indéniablement signifier la non-conformité aux règles et comportements que dictent les dispositions de la loi. De ce fait, l'économie informelle renferme l'ensemble des activités qui ne sont ni enregistrées, ni protégées, ni réglementées selon les régulations institutionnelles, tant que l'activité économique est organisée et codifiée pour les entreprises et les personnes (BIT, 2002, 1).

Au risque de nous répéter, qu'il soit bien précisé que le caractère informel d'une activité déterminée, se définit à travers le non respect des règles régissant toute activité économique et partant la réglementation des relations qui s'établissent entre les hommes à l'occasion de l'activité de travail. A l'opposé, le caractère formel se définit lui par le biais de la conformité. Du coup, quand il est question du travail des enfants, ce n'est pas la nature et les fondements même de l'activité qui sont contestés, en vertu notamment du principe universel du "droit" au travail, mais c'est plus exactement son apparition dans un environnement socio-économique et juridique déterminé qui identifie l'enfant à une personne mineure laquelle personne ne peut en aucune manière exercer une activité de travail au sens que lui donne le législateur. Or, si c'est la relation à celui qui exécute le travail qui n'a pas d'existence juridique, car tout simplement bannie et prohibée, dans ce cas l'informalité se confond forcément avec l'illégalité.

Ce rapprochement entre les deux notions se doit d'être clarifié par la mise en évidence du glissement du champ de l'économie informelle vers celui du travail informel. A ce propos nous prenons à notre compte la précision importante que faisait Daza (2005,10) en disant « Si illégalité s'oppose à légalité et que formalité peut être synonyme de légalité, pour autant illégalité ne signifie pas toujours informalité ». Une précision de taille qui nous aide à comprendre pourquoi « Dans bon nombre de pays, est également considéré comme illégal le travail des enfants si ces derniers n'ont pas l'âge prescrit par la loi ».

Désormais, le travail des enfants prendrait le sens d'exploitation d'une catégorie sociale hautement vulnérable. Pour Schlemmer (1997, 70), il est quasiment impropre de parler de travail des enfants tant qu'il s'agit d'une personne qui n'a pas le droit de travailler. De ce fait, toute association de l'enfant à l'activité économique, notamment marchande, rime avec exploitation. C'est dans ce second registre que s'inscrit précisément le travail des enfants saisi comme objet d'étude, parce qu'incontestablement « Les enfants sont les personnes les plus vulnérables à tous les aspects négatifs de l'informalité » (BIT, 2002, 29).

Rien ne sert de plaider en faveur des enfants travailleurs de manière absolue, car nombre d'auteurs ont déjà évoqué les risques de l'amalgame en ciblant sciemment l'effet socialisateur du travail chez l'enfant. Ce qu'il nous revient de préciser, en parlant du travail des enfants, c'est que l'activité à laquelle s'adonne l'enfant est ainsi nommée, à partir du moment où en substance, elle s'insère de manière implicite ou explicite dans le cadre des rapports marchands mais surtout n'étant d'aucun apport pour la personne de l'enfant. C'est à cet effet, précisément, que quand il est analysé à la lumière des dimensions sociologiques et économiques, le phénomène illustre bien l'ampleur du caractère quelque peu réducteur de l'approche strictement juridique qui révèle à son tour la distance existant entre l'arsenal juridique et la réalité socio-économique de situations concrètes déterminées. Ceci pour dire que les textes de loi aussi précis, raffinés soient-ils n'ont jamais constitué un rempart efficace et soutenu contre la pauvreté qui caractérise les sociétés notamment celles du tiers-monde, ni même la mise en place de stratégies d'acteurs développées en marge de ce qui est connu pour être conventionnel.

3. Le travail des enfants en Algérie

En Algérie, les réformes économiques entreprises au début des années 1990 notamment le programme d'ajustement structurel adopté, suite à l'échec de la politique de développement, se sont soldées par une réduction drastique voire une perte de revenus notamment pour les familles dont les chefs ont fait l'objet de licenciement pour raison économique. Ces dernières se trouvèrent dans une situation de pauvreté chronique, où elles n'avaient et n'ont de solution que de mobiliser toutes leurs capacités humaines afin de

subvenir à leur besoin et parmi lesquelles se trouve la mise au travail des enfants. La situation de pauvreté en est la cause (Basu & Van, 1998). Faire référence aux conditions économiques conjoncturelles qu'a vécues l'Algérie, ne cible pas la mise en évidence de la raison unique derrière le phénomène, mais elles contribuèrent grandement à son développement.

Dès lors, on comprendrait, sans difficulté, pourquoi la décision de mise au travail des enfants est, en majorité, du ressort des parents, avec la singularité toutefois de voir en Algérie l'activité de travail chez l'enfant prendre place sans que cela ne cause nécessairement la déscolarisation, d'où la caractéristique essentielle du travail des enfants en Algérie : la bi-activité.

Les enfants s'adonnent au travail tout en fréquentant l'école. Cela est rendu possible en Algérie compte tenu du fait que la politique d'éducation nationale fait que les dépenses de scolarisation n'exigent pas une part importante du budget familial. En réalité, ce qui est visé, c'est la rentabilisation économique du temps libre de l'enfant. Un fait amplement décrit à travers le principe de l'axiome de luxe (Basu & Van, 1998 ; Manier, 1999).

Dans l'analyse de la matière descriptive du travail des enfants en Algérie¹, nous envisageons d'assembler les éléments de réponse à trois questions fondamentales : en quoi consiste le travail des enfants en Algérie ? Qui décide de leur mise au travail ? S'agit-il d'un phénomène lié exclusivement à la situation de pauvreté qui fait de l'apport financier des enfants une nécessité vitale ?

En Algérie, le code civil stipule qu'un individu est considéré enfant jusqu'à l'âge de 18 ans révolus. Mais quand il est question de l'activité de travail, l'enfant est autorisé à travailler sous certaines conditions à l'âge de 16 ans. C'est ainsi que le législateur du travail, nous impose de fixer la limite supérieure à 15 ans, étant donné que dans l'intervalle de cette catégorie, il n'est sous aucun prétexte, permis à un enfant d'exercer une quelconque activité de travail.

L'analyse du rapport de l'âge de l'individu à la pratique du travail, révèle bel et bien que celui-ci est une catégorie sociologique que chaque société construit en fonction d'un ensemble de considérations afférentes à l'ensemble des champs qui la structurent. Quoique la conception juridique et légale, en vertu notamment de son aspect opératoire dans la détermination des responsabilités civiles et pénales, reste dominante parmi toutes les conceptions de l'âge, il n'en demeure pas moins qu'elle n'est point exclusive et que la notion demeure forcément tributaire des représentations sociales et des circonstances socio-anthropologiques et culturelles de chaque société. Ceci, pour dire que l'enfance est par définition le produit d'une construction sociale, car elle est le point de jonction entre l'ordre classificateur dont s'acquiesce la notion d'âge et ce qui lui correspond comme statut, besoins, rôles sociaux et responsabilités que dicte la société dans son ensemble. Mendras notait à ce propos que « Chaque société se fait une certaine image de l'enfant et traite celui-ci en fonction de cette image » (1975,31).

En effet, selon un âge donné (18 ans), l'enfant est considéré mineur dans les termes du code civil et les responsabilités qui lui incombent sur le plan civil et pénal en tant que personne. Sur cette base, se dégage l'idée d'une certaine élasticité de la catégorie âge de l'enfant quand elle est prise dans la logique particulière du champ dans lequel elle est utilisée. On observe à cet effet que l'âge légal et politique (droit de vote) est fixé à 18 ans, l'âge sexuel (droit aux relations sexuelles légitimes) il est de 19 ans, alors que l'âge d'accès au travail quant à lui, il est reconnu quand l'enfant atteint l'âge de 18 ans. C'est dire que la fixation de l'âge au travail par le législateur prend en considération la réalité des disparités socio-économiques de la société.

Cependant pour rendre nos chiffres clairs et compréhensibles, il nous incombe de préciser que notre échantillon a ciblé les espaces ruraux et urbains à haut niveau de déscolarisation des enfants mineurs (16 - 17ans) et ceux entrant dans l'intervalle d'âge de la scolarité obligatoire en Algérie (6 – 15 ans).

La catégorisation ainsi faite est motivée par les dispositions juridiques du travail des mineurs dans la législation algérienne du travail (code du travail). C'est ainsi que notre dispositif du travail empirique de collecte des données avait pour objectif de maximiser les chances d'enquêter les enfants qui travaillent, partant de l'hypothèse que les enfants étaient plus sujet au travail quand l'école ne les retient plus. Ceci dit, les taux que nous affichons entrent dans le cadre de cette condition.

¹ Les chiffres dont il est fait usage dans notre papier sont tirés d'une enquête sur le travail des enfants menée en 2005 au profit de l'INT (institut national du travail), Alger et dont j'étais le chef de projet.

Pour une analyse sociologique approfondie, la base de données de la dite enquête a été utilisée pour la préparation de mon doctorat d'Etat. L'enquête a porté sur un échantillon spatial constitué de 12 wilayas couvrant toutes les régions du pays avec un échantillon basé sur le taux de déscolarisation des enfants âgés entre 6 et 15 ans. À cet effet, au premier passage, 981 ménages ont été enquêtés sur 1000 prévus. Le second passage nous a permis d'enquêter 2194 enfants âgés entre 6 et 15 ans et dont 536 travaillaient de manière régulière ou occasionnelle.

Etant donné que l'école est le milieu naturel de l'enfant, il se passe d'emblée comme une sorte "d'incitation" au travail précoce étant donné que pour un nombre important d'enfants dont l'âge varie entre 6 et 17 ans, la rupture avec l'école a été consommée : jamais scolarisés (8.2%) et déscolarisés (20.3%). Toutefois, la déscolarisation est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain : 22.1% et 17.4% respectivement. Dans le groupe des enfants travailleurs, la régularité dans le travail augmente avec l'âge. En termes comparatifs, dans le groupe des 16 – 17 ans, 61.2% ont un travail régulier alors que le taux n'est que de 38.8% au sein du groupe des 6 - 15 ans, avec des journées de travail qui s'étalent de 4 à 8 heures. Une différence qu'on explique, en partie, par le biais du taux de déscolarisation élevé chez les premiers cités. La situation individuelle des enfants âgés entre 6 et 15 ans se résume ainsi :

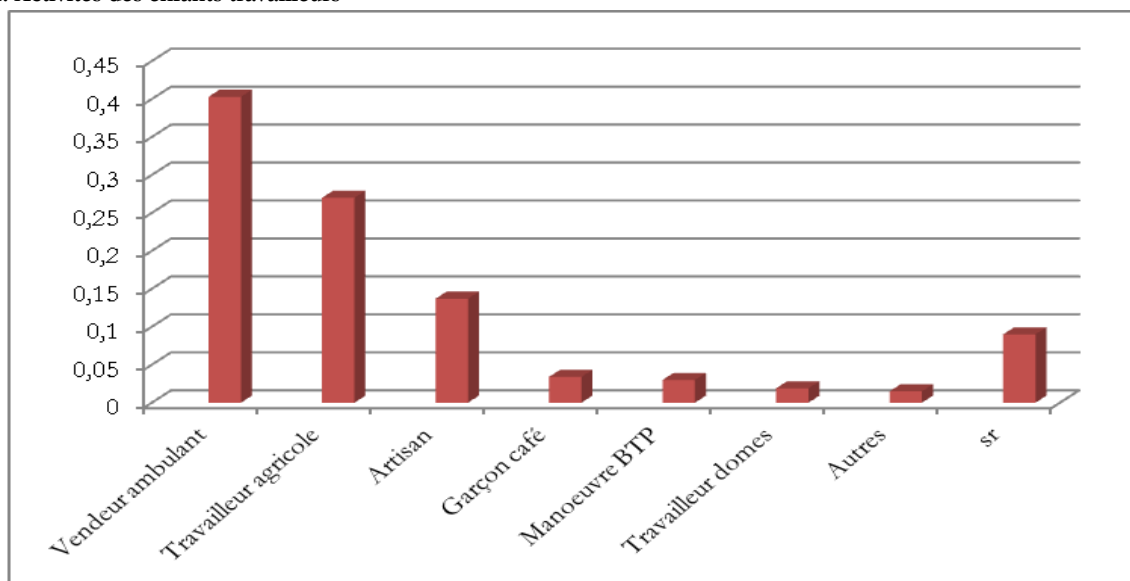
Tableau 1 : La situation individuelle des enfants âgés de 6 – 15 ans

Situation individuelle	Effectif	%
Scolarisés uniquement	1326	60.43%
Scolarisés et travaillent	341	15.54%
Travaillent uniquement	192	8.75%
Ne sont pas scolarisés	208	9.48%
Sans réponse	127	5.78%
Total	2194	100%

Source : Enquête INT 2005

Parmi les questions les plus récurrentes de la thématique du travail des enfants figure celle qui concerne les types d'activité auxquels s'adonnent les enfants. La légitimité de l'interrogation revient à la mise en rapport du type de travail qu'effectue l'enfant avec les conditions physiques et mentales qui lui sont propres et pour qui est reconnue l'état de vulnérabilité.

Graphe 1. Activités des enfants travailleurs



Source : Enquête INT 2005

En décrivant les travaux auxquels s'adonnent les enfants en Algérie, on remarque que, l'activité de vente ambulante est de loin l'activité dominante (40,30%). Il s'agit d'une activité fortement répandue et somme toute logique, dans la mesure où elle ne nécessite aucun niveau de qualification, ni de savoir-faire réel. Les produits soumis à la vente sont surtout des produits alimentaires de fabrication traditionnelle, en passant par les produits saisonniers tels que les affaires scolaires, les produits en rapport avec la célébration des événements divers et fêtes religieuses (*manled ennabaoni* et *ramadhan*), etc...

Après l'activité de vente, les activités économiques des enfants se concentrent dans le travail agricole avec la particularité toutefois d'être caractérisé par un niveau élevé de pénibilité. Ce type d'activité s'approprie la deuxième place vu qu'il englobe une multitude d'activités spécifiques mais liées toutes, de manière directe

ou indirecte, au travail agricole spécifique au monde rurale. A ce type d'activité se greffe, à titre d'illustration, le travail de garde de troupeau (11.8%).

En introduisant la variable sexe dans la description des activités des enfants travailleurs précoces, on observe, sans surprise, que celles-ci demeurent conformes à la division sexuelle du travail dans le sens où les enfants de sexe féminin se retrouvent particulièrement dans le domaine de l'artisanat.

Les autres types d'activités notamment les travaux manuels tels que manœuvre et garçon de café ils enregistrent les plus faibles proportions (3.0% et 3.4% respectivement).

La mise en évidence de l'activité est doublement significative dans la mesure où elle révèle premièrement la détermination par le biais de la position des parents vis-à-vis de la possession des moyens de production, comme elle renseigne en deuxième lieu sur les bases d'une logique sociale de représentation du travail des enfants chez les parents. On y reviendra plus amplement dans les sections qui suivent.

Le premier employeur des enfants est le proche parent singulièrement pour les filles. Elles travaillent rarement pour le compte d'une personne étrangère. Le travail pour une tierce personne et l'auto-emploi chez les garçons ont une sorte de connotation particulière dans le sens où l'instrumentation de l'activité de travail signifie l'aspiration à l'autonomie, notamment par rapport à l'autorité parentale. Une attitude reprise aussi par Bhalotra (2000). Bonnet de son côté en faisait l'interprétation suivante « Se mettre à son propre compte, même si cela ne signifie pas une vie plus facile, représente une évolution positive du point de vue de l'enfant, une sorte de libération de la pression familiale, et, par rapport aux autres enfants travailleurs, une promotion sociale » (1998,50)

4. L'exclusivité au revenu familial ?

En "bonne logique" on est souvent appelé, en premier lieu, à chercher l'opportunité d'une hypothétique corrélation entre le travail des enfants et la situation de pauvreté ou d'extrême pauvreté de la famille d'appartenance. C'est ce qui apparait le plus acceptable tant que des versions opposées n'ont pas été mises à jour pour détrôner la suprématie explicative de cette thèse qui à nos yeux n'est interminablement vraie que partiellement.

En prônant *à priori* l'hypothèse que ce ne sont pas tous les enfants pauvres qui travaillent comme ce ne sont pas tous les enfants travailleurs qui sont pauvres et si la thèse de la pauvreté s'opposait à cette position car elle serait continuellement vérifiée, la mise au travail des enfants représenterait la réponse idoine à la difficulté que rencontreraient les familles pour satisfaire leurs besoins. Au cas contraire, il nous revient de mettre en évidence les mécanismes d'éventuelles logiques sociales explicatives du phénomène. Commençons alors par croiser la situation individuelle des enfants avec le revenu des parents.

Tableau n°2 : Relation de la situation individuelle des enfants 6-15 ans au revenu familial

	<10000 da	10000-20000 da	+ 20000 da	Sans réponse	Total
Travaille	131 20.62%	234 23.60%	131 28.72%	38 34.23%	534 24.35%
Ne travaille pas	474 74.60%	696 70.23%	306 67.10%	64 57.65%	1540 70.22%
Sans réponse	30 04.70%	61 06.15%	19 04.16%	09 08.10%	119 05.42%
total	635 100%	991 100%	456 100%	111 100%	2193 100%

Source : Enquête INT 2005

Visiblement, les données empiriques sur les raisons qui peuvent pousser les enfants à s'adonner au travail précoce ne soutiennent pas invariablement la théorie de la pauvreté, conformément à l'axiome de luxe développé par Basu et Van (1998). En effet, si le travail des enfants avait uniquement pour objectif de combler l'inexistence ou l'extrême faiblesse du revenu familial afin de pouvoir acquérir les biens nécessaires à la subsistance, on aurait comme résultat qu'une augmentation du revenu de la famille ferait obligatoirement fléchir le besoin de mettre les enfants au travail. Or, ce n'est point le cas dans la mesure où on observe le contraire : un accroissement du revenu familial est corrélé positivement à un accroissement du taux des enfants travailleurs.

Evidemment, il serait tout-à-fait erroné de remplacer la première hypothèse par celle qui stipulerait que l'accroissement du revenu deviendrait la cause du travail des enfants, ou du moins contribue à son accroissement, vu que nos données du tableau montre que le taux d'enfants qui travaillent augmente avec l'accroissement du revenu. A travers ce résultat, nous rejoignons ce à quoi sont arrivées les nombreuses études menées dans les pays en voie de développement en Afrique et Asie (Inde et Pakistan notamment) parmi lesquelles celle de l'éminente chercheur sur le travail des enfants Sonia Bhalotra dont les nombreuses et riches investigations l'ont mené à s'interroger sur une explication alternative du travail des

enfants, autre que celle qui *à priori* crée le consensus et l'unanimité. Elle note à ce propos « Une perception partagée mais assez contestable est que le travail des enfants soit causé par la pauvreté des ménages » (2000,1). En réalité, la contribution de l'auteur dans l'élucidation du phénomène n'est pas de substituer une nouvelle explication à celle qui se base sur la pauvreté, mieux, il s'agit pour elle d'apporter une relativisation en vue d'un enrichissement. De ce fait, elle ne nie point la portée de la théorie de la pauvreté, elle ajoute le fait que faire revenir le travail des enfants à la situation de pauvreté c'est mettre en exergue uniquement la forme forte de cette grande hypothèse. Alors que, quand il s'agit de situation produisant des données empiriques contredisant la thèse, il est question cette fois-ci de la forme faible de la dite hypothèse. Sa conception alternative apparaît clairement dans sa proposition d'une vision nouvelle du phénomène. A cela elle mentionne que « Oui, il y a une conceptualisation alternative du phénomène du travail des enfants dans laquelle la pauvreté du ménage joue, au mieux, un rôle secondaire. De ce point de vue, les enfants travaillent parce que les bénéfices obtenus du travail sont plus importants que ceux de la scolarisation. » et elle ajoute : « ...même dans le cas où les retombées de la scolarisation dominent, les parents égoïstes privilégient le travail de leurs enfants parce qu'ils ont le contrôle du revenu de leurs progénitures quand ceux-là sont encore petits » (2000,3). Elle illustre son argumentation en rapportant le cas du travail des enfants en zones rurales au Bangladesh où 83% des enfants qui travaillent donnent leurs gains à leurs parents.

Voilà que la mise au travail des enfants qui est, en majorité, le fait des parents, est l'expression de leur égoïsme. Sitôt qu'est mentionné la raison de la subsistance, l'égoïsme parental prend forme à travers ceux qui s'évertuent à élever leur niveau de consommation au-delà de ce qui est reconnu comme subsistance et cela au détriment des enfants. Comme, il peut prendre forme au sein de familles riches comme rapporté par Bhalotra et Heady qui dans leur étude menée au Pakistan et au Ghana ont observé que plus les parents ont de terre, plus les enfants travaillent (in Dumas, 2005,3). La portée des résultats de cette étude est dans le fait que si elle ne dit pas comment et pourquoi les ménages les plus riches, propriétaires terriens, font travailler leurs enfants, au moins elle nous dévoile un précieux enseignement à savoir que le niveau de richesse du ménage n'élimine systématiquement pas le travail des enfants.

Enfin, le travail des enfants n'est pas lié uniquement à une situation de pauvreté, car il peut être aussi le fait des enfants eux-mêmes notamment ceux de la catégorie des plus âgés, tendance à la déscolarisation, qui cherchent à gagner une certaine indépendance vis-à-vis de leurs parents. Une stratégie, qui pour prendre place, n'est pas indispensablement liée au niveau de revenu des parents.

5. La dimension sociodémographique

Toute interrogation sur le travail des enfants fait, qu'incontestablement, la famille représente cet espace socio-économique et culturel d'observation incontournable, car c'est au sein de cet espace privilégié de socialisation que se nouent et se "négocient" les rapports sociaux qu'entretient l'enfant en premier lieu avec la société.

Pour l'analyse de l'impact du facteur démographique sur le travail des enfants, il convient d'investiguer la relation du phénomène avec la décomposition familiale en raison de l'affaiblissement du lien social et de son lot de conséquences notamment sur le plan matériel et psychologique. Les enquêtes que nous avons menées ne semblent pas soutenir une telle hypothèse dans la mesure où les chefs de familles des enquêtés jouissent dans leur quasi-majorité (93.4%) du statut de marié et de sexe masculin (93.6%). Cela est vrai tant que l'argument est subordonné à la suprématie du principe de la majorité statistique, mais néanmoins quand on s'intéresse de manière tout-à-fait singulière, aux enfants dont les parents sont soit divorcés, soit veufs, on découvre alors que les risques pour les enfants de travailler sont nettement plus importants comparés aux enfants dont les parents forment un couple unis de mariés. En effet, le taux d'enfants travailleurs est de 37.5% pour les enfants dont le chef de famille est divorcé et 32.9% quand le père ou la mère est veuf ou veuve.

L'aspect démographique inféré à la thématique du travail précoce chez les enfants est motivé par deux raisons essentielles : Il s'agit en premier lieu de l'impact du poids des besoins familiaux en fonction d'un niveau de revenu donné, tandis que la seconde raison, elle est relative au potentiel humain que recèle la famille et qui représente un gisement de main-d'œuvre mobilisable au besoin.

Alors peut-on assumer un effet de taille de la famille dans le sens où l'offre de travail est proportionnelle au nombre de personnes qui la constituent ? La taille moyenne des familles des enfants qui travaillent n'est pas plus importante que celle des enfants qui ne travaillent pas.

Rappelons toutefois que la tendance dominante est le travail de manière occasionnelle, car la majorité des enfants travailleurs sont scolarisés (tableau n°1). A ce propos, on constate que le taux d'enfants qui font du travail à ce rythme là, augmente avec l'augmentation du nombre d'occupés par famille et ce indépendamment de la variable sexe, notamment au sein du groupe d'enfants scolarisés ou n'ayant jamais connu l'école.

Il est clair par conséquent que l'enfant se trouve dans un milieu ambiant qui érige le travail, notamment le travail précoce, comme levier essentiel de la réussite sociale. A ce propos, la position parentale est décisive en ce qui concerne les choix stratégiques qu'ils effectuent en matière d'investissement dans le domaine de l'éducation et la formation ou bien celui du travail.

Pour beaucoup de parents, le travail est conçu comme vecteur essentiel de la socialisation de l'enfant. Un phénomène de société révélateur d'une stratégie des parents enracinée dans les coutumes et que décrit de manière très précise l'anthropologue et économiste Ivernizzi, à Lima au Pérou (in Couralet,2002,4). Ce qui nous pousse à relativiser fortement l'explication du travail des enfants par la voie des conditions matérielles et en particulier le revenu. Cependant, l'appréciation réelle et authentique d'un niveau de revenu ne peut être effective que mise en relation avec un niveau de besoins en consommation que justifie le nombre de personnes que compte une famille déterminée. Si cela se vérifiait, le travail des enfants deviendrait indispensable à chaque fois que s'élargirait la taille de la famille et que diminuerait ou resterait constant le revenu familial. Or, un croisement opéré dans le sillage de cette interrogation ne semble pas corroborer une telle hypothèse, dans la mesure où le taux d'enfants travailleurs qui montre une tendance à l'augmentation en fonction du nombre de personnes par famille, est affecté positivement par le niveau de revenu familial.

Tableau 3 : Situation individuelle des enfants 6-15 ans selon le revenu des parents et la taille de la famille

Revenu	Taille de la famille	Situation individuelle						total	
		Sans réponse		travaille		ne travaille pas			
		effec	%	effec	%	effec	%	effec	%
<10000 da	2 - 5 personnes	3	4.5%	12	18.1%	51	77.3%	66	100.0%
	6 - 8 personnes	13	4.3%	59	19.5%	230	76.2%	302	100.0%
	9 - 10 personnes	6	5.6%	27	25.5%	73	68.9%	106	100.0%
	11 personnes et +	10	6.1%	33	20.2%	120	73.6%	163	100.0%
	total	32	5.0%	131	20.5%	474	74.5%	637	100.0%
10000 - 20000 da	2 - 5 personnes	12	12.8%	19	20.2%	63	67.0%	94	100.0%
	6 - 8 personnes	24	4.8%	120	23.9%	359	71.4%	503	100.0%
	9 - 10 personnes	14	6.8%	48	22.9%	147	70.4%	209	100.0%
	11 personnes et +	13	7.0%	47	25.1%	127	67.9%	187	100.0%
	total	63	6.3%	234	23.5%	696	70.1%	993	100.0%
+ 20000 da	2 - 5 personnes	3	8.3%	8	22.2%	25	69.5%	36	100.0%
	6 - 8 personnes	9	4.2%	52	24.2%	154	71.6%	215	100.0%
	9 - 10 personnes	3	4.1%	23	31.5%	47	64.4%	73	100.0%
	11 personnes et +	7	5.1%	48	35.6%	80	59.3%	135	100.0%
	sr	3	2.85%	38	36.19%	64	60.95%	105	100.0%
	total	25	4.43%	169	29.96%	370	65.60%	564	100.0%
Total		120	5.46%	534	24.33%	1540	70.19%	2194	100.0%

Source : Enquête INT 2005

Autrement dit, à taille de famille égale, le pourcentage d'enfants travailleurs n'augmente pas en raison d'une diminution du revenu familial et vice versa. A ce titre, en prenant comme exemple la taille de la famille se situant entre 6 et 8 personnes, on observe que le taux d'enfants travailleurs de cette tranche de taille de famille est de 19.5% pour les familles dont le revenu est le plus bas, au moment où il est de l'ordre de 23.9% et 24.2% pour des revenus familiaux plus importants et taille de famille constante. On aurait pensé qu'en vertu de l'accroissement du revenu familial et pour une taille de famille identique, ces dernières auraient moins recours à l'apport d'un revenu complémentaire que leur procure le travail de l'enfant, car étant supérieur au niveau de subsistance, comparé aux familles de même taille et au revenu moindre. Une telle déduction est subordonnée à deux conditions, à savoir que premièrement le niveau de consommation réel de la famille ne soit pas supérieur à ses moyens, pour que le critère de subsistance puisse servir de mesure et surtout puisse être pris comme élément permettant la comparaison entre les familles et deuxièmement, que les enfants travailleurs font preuve d'altruisme dans le cadre de la solidarité

intergénérationnelle moyennant la remise de leur gains, ou une partie, à leur parent en difficulté de satisfaction des besoins élémentaires de la famille.

Les données empiriques récoltées lors de notre enquête ne nous permettent pas de répondre, à cet effet pour cette importante question nous demeurons à un niveau purement théorique.

En revanche, s'agissant de la destinée des gains des enfants qui travaillent, en moyenne 42.5% des revenus des enfants sont utilisés en guise d'aide aux parents, 37.1% sont destinés à la consommation personnelle et 12.6% vont à l'épargne.

Il convient de signaler, à la suite de ces résultats, que conformément à la problématique du travail des enfants, le taux des gains utilisés à des fins de consommation personnelle nous incite à plus de prudence dans l'établissement d'une corrélation entre le travail précoce chez l'enfant et la pauvreté. La consommation personnelle n'indique en aucune manière un niveau de revenu des parents, à l'opposé elle démontre comment les enfants les plus âgés partent à la recherche de plus d'autonomie vis-à-vis de l'autorité parentale et ce en s'érigant maître de leurs gains.

6. Effets des caractéristiques du milieu familial

Un deuxième facteur susceptible d'éclairer la mise au travail des enfants est le niveau d'instruction du chef de famille ou du père, partant du fait que l'instruction, de manière générale, ne se réduit pas aux règles d'écriture et de calcul mais s'étale également au niveau de prise de conscience et d'analyse, car il est admis que l'instruction ne peut pas être réduite exclusivement à l'inculcation des théories et des théorèmes de la connaissance qui expliquent l'occurrence des phénomènes. L'instruction c'est aussi ce processus diffus de façonnement de l'esprit, de la pensée, de la démarche et du comportement.

Le degré d'antinomie du travail des enfants en rapport à l'impact du niveau d'instruction du chef de famille ne peut être démontré qu'en réussissant à éliminer l'effet du revenu. C'est ainsi que la mise en rapport de la situation individuelle des enfants de 6-15 ans avec la variable niveau d'instruction du père ainsi que le niveau de revenu respectif montre bien qu'à tous les niveaux de revenu, la logique qu'impose le niveau d'instruction du père est implacable : le pourcentage d'enfants travailleurs diminue en fonction de l'élévation du niveau d'instruction du chef de famille.

Ce qui nous autorise à assumer le caractère hégémonique de la variable niveau d'instruction et cela par le biais de son rapport au statut d'emploi du père : les niveaux d'instruction les plus bas, analphabète et primaire, représentent des taux importants chez les chefs de familles qui sont ou bien employeurs ou indépendants aussi bien que chez la catégorie constituée par les personnes retraitées, en situation de chômage ou handicapés. Le contraire étant juste pour les personnes salariées.

Il résulte donc que la mise au travail des enfants apparaît aussi bien chez les chefs de familles salariés ou vivant de transferts de revenus, dans ce cas il est question de faible niveau de revenu, que chez les employeurs et indépendants où le niveau de revenu est nettement plus important. Ce qui peut paraître comme un résultat quelque peu contradictoire en fonction des niveaux de revenu très différents, mais est expliqué par le fait qu'il donne lieu à une constante à savoir un bas niveau d'instruction.

La réunion des deux variables statut d'emploi et niveau d'instruction explique en fait la possibilité chez les parents de pouvoir utiliser leurs enfants dans leur profession et le choix qu'ils opèrent entre le travail et la formation.

7. Le capital scolaire

Le capital scolaire détenu par la famille est un élément de sa structure dans le sens où il s'inscrit dans le contexte de l'héritage social transmis à travers les générations révélant coutumes, usages et traditions voire même représentations collectives de ce que signifie la réussite ou l'échec de la scolarisation. Le capital scolaire fait parti du capital social et ses effets sociaux sur la base de quoi l'individu tire bénéfice et avantages des caractéristiques des personnes auxquelles il est lié.

Sur le plan opérationnel, le capital scolaire est atteint au moyen d'un indice de mesure élaboré sur la base d'indicateurs constitués par le niveau d'instruction de chaque membre de la famille dont l'âge est supérieur à 16 ans : La catégorisation du capital scolaire a donné lieu à 4 niveaux. 0 = capital scolaire nul. 1 = faible : 1.01 – 1.60 = moyen et 1.61 + = élevé.

La majorité relative des familles des enfants (43.4%) ont un capital scolaire faible, c'est-à-dire dont le niveau scolaire moyen des membres ne dépasse pas le niveau primaire. Comme on remarque une grande concentration au niveau du capital scolaire moyen. Tandis que le capital scolaire élevé, il accuse une grande dispersion et importance numérique relative. Il se dessine donc dans les familles des enfants de 6 - 15 ans une sorte de polarisation de la scolarité dans le domaine des capacités réelles des différentes catégories

sociales à "accumuler leur capital scolaire". Quant au rapport de la forme de structuration du capital scolaire au travail des enfants, bizarrement le type de capital scolaire que possède la famille ne donne pas de différence en ce qui concerne la pratique du travail précoce par les enfants.

Tableau 4 : Situation des enfants 6-15 ans selon le capital scolaire de la famille et l'origine sociogéographique

Origine socio-géographique	Capital scolaire	Situation individuelle									
		Travail régulier		Travail occasionnel		Jamais		Sans réponse		Total	
Urbain	0	1	1.1%	22	24.2%	61	67.0%	7	7.7%	91	22%
	1.0	6	2.6%	57	24.6%	157	67.7%	12	5.2%	232	27.4%
	1.01 – 1.60	4	1.8%	51	23.1%	159	71.9%	7	3.2%	221	26.1%
	1.61 +	5	1.7%	83	27.6%	197	65.4%	16	5.3%	301	35.6%
	Total	16	1.9%	213	25.2%	574	67.9%	42	5.0%	845	100%
Rural	0	16	10.0%	38	23.8%	100	62.5%	7	3.8%	161	11.9%
	1.0	25	4.4%	100	17.6%	405	71.3%	38	6.7%	568	42.1%
	1.01 – 1.60	9	2.9%	59	19.1%	225	72.8%	16	5.2%	309	22.9%
	1.61 +	4	1.3%	54	17.4%	236	75.9%	17	5.5%	312	23.2%
	Total	54	4.0%	251	18.6%	966	71.7%	78	5.7%	1349	100%
Total général		70	3.1%	464	21.1%	1540	70.1%	120	5.4%	2194	100%

Source : Enquête INT 2005

Le capital scolaire n'a de l'effet qu'une fois situé dans une espace sociogéographique et cela par rapport au degré de régularité dans le travail qu'effectuent les enfants. On note que c'est dans les zones rurales que se concentrent le plus le capital scolaire de catégorie faible (42.1%) contre (27.7) pour le milieu urbain. C'est aussi en milieu rural que les enfants travaillent de manière régulière (4,0%). La prédominance du type de travail régulier donne sa raison d'être au fait de quitter l'école de manière précoce, dans la mesure où en zone rurale le travail régulier chez l'enfant aurait tendance à s'accaparer du temps libre de l'enfant et progressivement l'éloigner de l'école jusqu'à interruption. C'est une tendance qui n'est pas vérifiée pour le milieu urbain. Ce qui nous autorise à dire que c'est particulièrement en milieu rural que s'exprime le plus clairement le rapport entre le travail des enfants et le type de capital scolaire de leur famille. C'est alors que la variable statut d'emploi du chef de famille renforce l'argument dans la mesure où c'est quand les pères sont dans la catégorie des employeurs et indépendants que les enfants exercent de manière régulière. Ce qui nous renseigne par voie de conséquence que c'est en zone rurale que les chefs de familles qui investissent moins dans la formation tout en misant sur l'intégration du travail de leur enfant dans l'activité agricole. La régularité du temps de travail de l'enfant peut-être expliquée aussi par la singularité du monde rurale qui accuse une certaine faiblesse des mécanismes du marché en termes d'offre et de demande, notamment lorsqu'il est question d'exploitation familiale. C'est ainsi que l'impact du facteur capital scolaire sur la mise au travail des enfants est médiatisée par le statut d'emploi du chef de famille tout en minimisant au maximum le rôle de l'état de pauvreté sur le travail des enfants.

La dynamique de la logique sociale sur laquelle est bâti le travail des enfants nous permet de mettre en exergue deux points fondamentaux : Nous apprenons, d'une part, que le travail des enfants se pratique dans un contexte familial et que d'autre l'impact du statut d'emploi du père dans son rapport à l'indice du capital scolaire de la famille révèle la dynamique qui sous-tend le processus de reproduction sociale dans lequel le travail des enfants joue un rôle essentiel.

En fait cela revient aussi à prendre en considération l'intervention des parents dans le mode de gestion du temps hors-école et la part attribuée aux activités de loisirs particulièrement pour les enfants qui travaillent tout en étant scolarisés. Une interrogation qui renseigne sur l'égoïsme parental que génère un sentiment strictement économique et qui se situe selon deux positions : La première position est reflétée par le cas des familles sans ou à très faible revenu, pour qui la mise au travail des enfants obéit à une stratégie de survie, en vertu de la corrélation significative entre le revenu des parents et le capital scolaire de la famille. La deuxième position prend forme quand les parents des enfants sont des employeurs ou des indépendants, l'investissement dans la formation peut être supplanté par le projet de réalisation d'un héritage dans le domaine de l'indépendance professionnelle au profit de l'enfant.

8. Conclusion

A l'instar de beaucoup de pays en voie de développement, la mise au travail des enfants en Algérie fait suite à une décision parentale dans le but d'assurer un complément de revenu pour la survie de la famille. Le travail des enfants, quand il est partie intégrée à un processus de socialisation, il engendre le comportement altruiste chez l'enfant portant aide et soutien aux parents dans leur difficulté à répondre aux besoins des membres de la famille. C'est là les termes les plus expressifs de la solidarité familiale et intergénérationnelle.

Cependant, la situation de pauvreté et de précarité des ménages ne sont pas les seules causes du travail des enfants, ce dernier naît également des stratégies familiales ainsi que celle des enfants eux-mêmes, notamment la catégorie des plus âgés parmi les enfants. En zone urbaine, quand les enfants travaillent pour aider leurs parents à assurer la subsistance, le niveau de consommation de nombre de ménages ne soutient pas forcément la nécessité de mise au travail des enfants.

En milieu rurale, la situation professionnelle des chefs de ménages et leur représentation de la réussite sociale pour leurs enfants sont déterminants, notamment dans les activités agricoles. L'imperfection du marché de la main-d'œuvre en termes d'offre et de demande, ajoutées à la désaffection des jeunes générations pour le travail de la terre, font que les propriétaires des exploitations ont tendance à mobiliser toute la main-d'œuvre familiale dont les enfants. La forte tendance à la régularité dans le travail des enfants est une indication très significative, notamment au sein des familles qui se caractérisent par un faible niveau moyen de scolarisation parmi ses membres. Une tendance qu'expliquent les parents par leur volonté de transmettre à leurs jeunes enfants les rouages de l'indépendance et les secrets de la réussite professionnelle. En réalité, c'est l'expression d'un égoïsme parental se faisant au détriment des enfants. En effet C'est aussi des parents qui se caractérisent particulièrement par un faible niveau d'instruction. , mettre l'enfant prématurément au détriment des études, c'est aussi minimiser ses chances de réussite dans sa vie et surtout provoquer un frein à un éventuel processus d'ascension sociale et de mobilité.

Ce caractère familial qui domine le travail informel des enfants prend toute sa signification dans les termes du travail qu'effectuent les enfants de sexe féminin. Pour cela intervient en force la dimension socioculturelle, dans le sens où le travail, premièrement, en tant que valeur sociale essentielle, fait partie de l'ensemble du processus d'apprentissage à la prise de responsabilité et deuxièmement le travail effectué n'est pas pensé comme tel parce qu'il se réalise en marge des termes de l'échange, il est domestique. Il est mêlé à la sphère de reproduction.

Les résultats de l'analyse montre aussi la singularité de l'expérience algérienne qui ne confirme qu'en partie la théorie de l'économiste Basu à savoir qu'un retrait des enfants travailleurs du marché de travail tendrait à réduire l'offre, ce qui provoquerait une hausse des salaires des ménages qui auront moins besoin de l'apport du travail de leurs enfants. Cela tient au fait qu'en Algérie premièrement le système de bi-activité chez les enfants est dominant, et que l'activité première dans le travail des enfants en Algérie est celle de la vente ambulante, donc en marge du système de salariat. Deuxièmement, le travail des enfants dans le domaine agricole et domestique se fait dans un contexte familial, de ce fait évacuant l'intervention de la force de la loi.

Bibliographie

- Basu, K., Van, P.H.(1998) The economics of child labor. *American Economic review*. 88(3), June: 412-427
- Bhalotra, S. (2000) Is child work necessary? The Suntory Center, London school of economics, *Discussion paper n°DEDPS 26*
- BIT (2002) Travail décent et économie informelle. *Conférence Internationale du Travail*. Rapport VI. 90^{ème} session. Bureau International du Travail
- Bonnet, M. (1998) *Regards sur les enfants travailleurs : la mise au travail des enfants dans le monde contemporain. Analyse et étude de cas*. Lausanne : Edit. Page deux.
- Boucherf, k. (2008) Approche sociologique du phénomène du travail des enfants, département de sociologie, faculté des sciences humaines et sociales, université d'Alger.
- Couralet, P.E. (2002) *Une analyse économique du travail des enfants*. Thèse de doctorat, Ecole des hautes études en sciences sociales, Paris: <http://travail-des-enfants.pagesperso-orange.fr/pagegarde.htm>:
- Daza, J, L. (2005) Economie informelle, travail non déclaré et administration du travail, *.Dialogue*. Document n°9. Bureau International du travail. Genève.
- Dumas, C. (2009) *Offre de travail des enfants et demande d'éducation dans les pays de l'Afrique de l'Ouest*. Thèse de doctorat nouveau régime, Ecole des hautes études en sciences sociales, France.
- Institut National du Travail (2005) Le travail des enfants en Algérie, Département de la recherche et planification.
- Lautier, B. (1994) *L'économie informelle dans le tiers-monde*. Paris, Repères. La découverte.

- Manier B. (1999) *Le travail des enfants dans le monde*. Paris, La découverte.
- Mendras H. (1975) *Eléments de sociologie*. Paris, Armand Colin.
- Mozere, L. (1994) *Travail au noir, informalité : liberté ou sujétion ? Une lecture des travaux relatifs à l'économie informelle*. Paris, L'harmattan. Logiques sociales.
- Schlemmer, B. (1997) Propositions de recherche sur l'exploitation des enfants au travail, faite sciences sociales, qui en France, ignorent encore la question... *Recherches internationales*, 50.